

**PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DÉFINITION DE MUSÉE  
PRÉSENTÉE PAR ICOM-CANADA**

**1. PROPOSITION :**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence générale de l'ICOM de 2019 à Kyoto prévoit de réviser la définition de musée établie en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la pratique et la pensée muséales ont considérablement évolué au cours des douze dernières années;

CONSIDÉRANT QU'ICOM-Canada représente un groupe dédié de muséologues et de professionnels canadiens passionnés par les musées et soucieux du réseautage international;

IL EST PROPOSÉ par les membres d'ICOM-Canada, réunis en assemblée générale annuelle le 16 avril 2019, de :

RÉAFFIRMER l'importance de conserver les éléments suivants de la définition actuelle :

- Le musée comme institution permanente sans but lucratif;
- Le caractère matériel et immatériel du patrimoine;
- La référence aux fonctions essentielles relatives à l'acquisition, à la conservation, à la documentation, à la recherche, à l'éducation et à l'exposition;

Et aussi de :

METTRE DE L'AVANT les préoccupations émergentes, les priorités et les orientations suivantes :

- Les liens étroits unissant les patrimoines naturel et culturel sur les plans de leur conservation et de leur mise en valeur;
- La nécessité de renouveler les relations avec les peuples autochtones, sur les bases du respect mutuel et de la réciprocité;
- L'obligation d'accroître la diversité au sein du personnel du musée;
- L'importance à accorder à la diplomatie culturelle comme rôle du musée;
- Le réexamen des fonctions essentielles du musée en lien avec les nouvelles technologies numériques et leur capacité de promouvoir la justice sociale et la justice climatique.

**2. VERS UNE DÉFINITION REMANIÉE :**

En s'appuyant sur les commentaires qui précèdent, ICOM-Canada propose de remanier la définition de 2007 de la manière suivante :

« Un musée est une institution permanente, **dynamique et responsable**, sans but lucratif, au service **d'une planète vivante**. Il est un endroit public, **ouvert à tous, qui favorise la coopération et les échanges interculturels et qui permet de bien comprendre l'interdépendance entre les personnes et leur environnement**.

Le musée acquiert, conserve, étudie, expose et transmet **les arts et les cultures**, le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins de **recherche**, d'éducation, de délectation et **de promotion de la justice sociale et de la justice climatique**. »